

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit comptable et comptabilité pour juristes (4DR2366)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Aurélien Barakat, Dr. en droit, Avocat, Expert fiscal diplômé

Contenu

Le cours vise principalement à présenter les règles en matière de droit comptable, soit les règles de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes, prévues par les articles 957 à 963b du Code des obligations suisse.

L'enseignement s'adresse prioritairement à des étudiant(e)s en droit qui seront quasi inévitablement confronté(e)s à des règles de droit comptable dans le cadre de leurs activités futures (très particulièrement en droit commercial, en droit fiscal, mais également dans plusieurs autres domaines du droit comme par exemple la poursuite et faillite, le droit de la famille). Il sera à ce titre principalement orienté sur les règles de droit comptable que les juristes doivent maîtriser. De plus, le cours abordera également les notions essentielles en matière de compatibilité qui doivent être comprises afin de permettre une bonne application des règles de droit comptable.

S'agissant des règles de droit comptable, le cours visera en priorité les principales règles applicables aux comptes en matière (i) de présentation, (ii) de structure et (iii) d'évaluation.

S'agissant des notions de comptabilité, le cours s'axera en priorité à présenter les fondements pour les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Il abordera également la question des écritures comptables afin de permettre une meilleure compréhension des notions d'actif, de passif, de charge et de produit.

Par ailleurs, le cours abordera brièvement certaines règles comptables applicables aux plus grandes entreprises, comme la présentation d'un tableau de flux de trésorerie (cashflow), la préparation de comptes supplémentaires selon une norme comptable reconnue ou bien encore selon des règles de consolidation pour les groupes d'entreprise.

L'enseignement présentera également une brève introduction à certains mécanismes financiers importants qui peuvent se révéler intéressants pour un(e) juriste, comme la valorisation d'entreprise et la finance d'entreprise.

Finalement, le cours abordera un ensemble de sujets transdisciplinaires (comme le droit comptable et le droit des sociétés, des faillites ou le droit pénal) qui peuvent être rencontrés en pratique par des juristes et doivent également être connus de ces derniers.

L'objectif final du cours est que les étudiants de droit soient à l'aise lorsqu'ils sont confrontés aux comptes annuels d'une entreprise et qu'ils acquièrent les bons réflexes attendus d'un(e) juriste dans l'examen de ces comptes annuels.

Forme de l'évaluation

Examen écrit

Pré-requis

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi des cours de comptabilité en amont car les bases sont abordées durant le cours afin de permettre l'analyse juridique du droit comptable. Bien entendu, des connaissances en comptabilité sont un avantage.

Forme de l'enseignement

Cours semestriel en présentiel si cela est possible sur la base des mesures sanitaires